

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 Septembre 2021 à 20 H 30**

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 Septembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Seize) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :**

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE  
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT  
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

**Secrétaire de séance :** M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

**Délibération n° 2021.043 : Adhésion de la commune de QUINCIEUX au Syndicat Rhôdanien du Développement du Câble (SRDC)**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune de QUINCIEUX était représentée au SRDC par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues. Quincieux qui a intégré la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 n'est plus dans ce syndicat et sollicite en remplacement son adhésion individuelle au SRDC.

La commune a délibéré dans ce sens le 7 novembre 2020. Cela n'induit aucun changement dans le fonctionnement du syndicat, notamment sur son périmètre géographique ou son budget.

Lors de son dernier comité du 17 mars 2021, le SRDC a acté cette évolution à l'unanimité, afin de procéder à la modification des statuts du SRDC conformément aux dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseils municipaux et intercommunaux membres du SRDC doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur cette modification des statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'adhésion de la commune de QUINCIEUX au Syndicat Rhôdanien du Développement du Câble (SRDC)**

Affichage le  
15 octobre 2021



Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 16 Septembre 2021

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**